

Initiatives ministérielles

Nous avons offert de négocier l'étude de toutes ces mesures pour voir si nous ne trouverions pas un terrain d'entente sur la procédure à suivre pour chacune en particulier. Il va sans dire que certaines prêtent plus à controverse que d'autres. Par conséquent, nous proposons de négocier l'étude des projets de loi que les trois partis accepteraient d'examiner plus rapidement que les autres, et de consacrer le temps que nous aurons ainsi épargné au débat des mesures plus compliquées et plus controversées.

Or, nous ne sommes toujours pas parvenus à nous entendre. D'ailleurs, nous avons l'impression que chaque projet de loi, si controversé et si important soit-il aux yeux des députés, continuera d'être débattu sans qu'aucun accord quelconque ne soit intervenu préalablement. C'est un problème sérieux que nous devons examiner. À mon avis, nous avons d'autant plus de raisons de le faire que les Canadiens ont de plus en plus l'impression que cette institution est en train de s'effondrer. Les gens perdent confiance en nous.

• (1150)

Pourquoi pensent-ils ainsi? Pour un certain nombre de raisons, notamment à cause de la conduite des membres de l'autre endroit. On estime que la direction du Parti libéral à la Chambre a fait plus pour discréditer le Sénat et les Communes que toute autre raison qui puisse exister à l'heure actuelle. Il y a de quoi crier au scandale.

Nous nous heurtons également à un autre problème: chaque fois que nous devons présenter la motion d'attribution du temps ou invoquer la clôture, nous entendons parler de dictature comme l'a fait tout à l'heure le leader du NPD à la Chambre. Son expression favorite est de dire que le gouvernement prend le Parlement à la gorge. Cette expression laisse entrevoir qu'il se passe quelque chose d'illégal, d'immoral et de mal. En réalité, l'invoication de ces mesures est tout à fait légitime et prévue dans les règlements qui régissent nos délibérations. Comment peut-on dire alors que l'on prend le Parlement à la gorge? Ne serait-ce pas une mesure dictatoriale? Or, ce n'est pas le cas.

On laisse les Canadiens avec l'impression que cette institution est en perpétuel état de conflit alors que nous savons fort bien que ce n'est pas le cas. Il nous arrive régulièrement de nous entendre, de prendre des mesures

sur consentement unanime, de nous accommoder de désaccords mineurs, et de poursuivre l'étude d'un projet de loi en acceptant des amendements mineurs pour en faciliter l'adoption. C'est une attitude normale et acceptable dans cette enceinte comme il est normal et acceptable également d'avoir recours à l'attribution de temps quand les négociations sont rompues à la Chambre.

La population canadienne doit comprendre que ce genre de comportement, ce genre de propos, n'est pas conforme à la réalité à la Chambre. La réalité, c'est que nous pouvons et devrions être en mesure d'agir en adultes, quels que soient les projets de loi dont nous sommes saisi. Les Canadiens doivent comprendre que la Chambre n'est pas une sorte de salon où nous causons entre nous de choses et d'autres. C'est une salle séparée en deux par une allée centrale, où se tiennent d'après débats. Nous essayons de présenter le pour et le contre de chaque projet de loi. C'est ainsi que fonctionne la Chambre.

Ce qui ne veut pas dire que c'est une guerre à tout finir. Ce n'est que la forme que prennent nos travaux. Nous participons à des débats énergiques pour résoudre des difficultés. C'est le pourquoi du Règlement. C'est pourquoi le Règlement prévoit ce genre de situation.

Monsieur le Président, je vois que vous me signalez que mon de temps de parole achève. Je voudrais dire toutefois que le leader parlementaire du NPD s'en est pris très durement à quelques reprises au leader parlementaire du gouvernement. D'abord, il aurait intérêt à se reporter au compte rendu. Ce n'est pas le leader du gouvernement qui a bousculé la présidence dans un débat tenu il y a longtemps. Tel n'est pas le cas. Le leader du gouvernement a un travail à faire, tout comme le leader du NPD et celui du Parti libéral. Il doit prendre les moyens nécessaires pour faire adopter les projets de loi du gouvernement. Au besoin, il doit proposer l'attribution de temps ou la clôture.

Je pense que la population canadienne doit se rendre compte qu'on ne le fait qu'en dernier recours, lorsque. . .

M. Riis: Monsieur le Président, je regrette beaucoup d'interrompre le député, mais je voudrais faire une petite mise au point. Je veux qu'il soit clair que le leader parlementaire du NPD ne fait rien à la Chambre sans l'approbation de son chef. Le leader du gouvernement à la Chambre doit sûrement aussi avoir l'approbation de son chef pour ce qu'il fait à la Chambre.